

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Nancy Fontaine**

<https://www.cadre21.org/membres/ac596a8dcd8aa2ea5be8432b>

Date d'obtention : 2022-09-26 18:06:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Nous ne devons pas regarder les photos afin de respecter la dignité de notre élève.

Si la situation est à l'extérieur de l'école et n'a pas d'impact dans le milieu scolaire, nous référons à la police.

Si une situation se déclare dans notre bureau, nous devons suivre les étapes du protocole.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation va me sécuriser dans mes interventions. Je vais avoir l'impression de respecter le jeune et de faire les bonnes interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas voir le contenu des photos.